

# Règlement Canicross - Ronde des Grangeons - 06/09/2020



## RESPECT DU REGLEMENT

Tout participant à la course s'engage à respecter ce règlement. Votre inscription atteste que vous avez pris connaissance du règlement.

Les participants se doivent aussi de respecter les décisions du juge qui a un rôle délicat. Toute insulte à son égard ne peut être tolérée et pourra être sanctionnée.

## APPLICATION DES REGLEMENTS

Le règlement sportif appliqué s'apparente à celui de la fédération de canicross (FSLC)

**Sont admis à participer** : tous les chiens sans distinction de race et de pedigree, âgés de 12 mois au moins le jour de l'épreuve de canicross. Les chiennes en chaleur pourront participer à l'épreuve à condition qu'elles partent en départ différé pour les départs en ligne (derrière le peloton), et que les propriétaires fassent usage d'un produit masquant les odeurs (à signaler au Directeur de course). Tout chien de deuxième catégorie devra être en règle avec la législation, son propriétaire devra être en mesure de présenter les autorisations de détentions nécessaires (Le permis de détention, certificat L.O.F, etc.)

**Ne seront pas admis à participer** : Les chiens malades, affaiblis ou présentant un état physique incompatible à la discipline. Les chiens handicapés et gestantes sauf autorisation du vétérinaire. Les chiens de catégorie 1 de manière à respecter les lois en vigueur.

Tous les chiens participants à une course doivent être obligatoirement vaccinés contre la rage, la parvovirus, la maladie de Carré et la toux du chenil (virus bordetella parainfluenza, adenovirus2 canin). Tous les chiens doivent être vaccinés dans les 12 mois, sauf pour la rage qui selon le vaccin la validité est de 1 ou 3 ans, et dans tous les cas, au moins 21 jours avant la course dans le cas de primo-vaccination. Le carnet de vaccination sera à présenter lors du retrait des dossards.

Tous les chiens devront être identifiés (puce, tatouage)

Les organisateurs de course pourront juger apte ou non un binôme au départ de la course.

Un seul chien est autorisé par coureur.

## **MATERIEL OBLIGATOIRE : Longe avec amortisseur, harnais adapté et ceinture (ou baudrier)**

La laisse ou longe avec amortisseur de 2 mètres en extension est obligatoire.

Le harnais de traction devra être confortable afin de ne pas blesser l'animal.

Il devra être adapté à sa morphologie, à savoir :

- Ne comprimer ni la cage thoracique ni la trachée
- Ne pas entraver le mouvement des épaules
- Sont proscrits tous les colliers, les harnais de type travail et les harnais de type norvégien
- Un jour de course, le juge peut refuser un harnais conforme, s'il estime qu'il n'est pas adapté au chien (trop petit, abîmé...)

Au choix le coureur devra également porter une ceinture abdominale d'une largeur de 7 cm minimum ou une ceinture sous-cutale (type baudrier) ou un cuissard avec ceinture intégrée

Tous les chiens de catégorie 2 pourront participer aux différentes épreuves, à condition d'être muselés. Il devra s'agir d'une muselière adaptée, permettant au chien d'ouvrir la gueule, de sortir la langue, haleter, de se désaltérer, tout en gardant sa fonction sécuritaire.

**SONT INTERDITS** : le collier étrangleur, le collier de dressage (dit électrique), le collier à griffes, tout autre type de collier.

## COMPORTEMENT GENERAL ET RESPECT DU CHIEN / DEROULEMENT DE LA COURSE

La priorité est donnée au départ groupé en canicross, il peut être global, par vagues ou par catégories, selon le nombre de participants. Les participants ne pourront se présenter sur la ligne de départ que sur ordre du juge arbitre ou du starter.

**Avant la course** : les dossards sont à retirer jusqu'à 30 minutes avant le début des épreuves. Si vous êtes inscrit sur la liste affichée, vous devez vous présenter au contrôle vétérinaire au moment du retrait de votre dossard avec le carnet de santé du chien.

**Pendant la course** : il est strictement interdit de tirer son chien, sauf pour le réorienter (changement de direction, dérobaie, environnement perturbant). Pour demander le passage au concurrent qui le précède le concurrent doit s'annoncer à haute et intelligible voix (mot « PISTE »).

Il est primordial de respecter scrupuleusement l'allure de l'animal et de s'adapter à son rythme. Ne jamais omettre de le laisser se désaltérer sur les points d'eau et, ce qui est le plus important, le mouiller pour le rafraîchir.

Lors de cette course, il y aura 2 ravitaillements avec point d'eau pour le chien et pour le coureur.

Ne pas gêner les autres concurrents (sur le parcours et les ravitaillements). Tenir son chien au harnais si cela s'avère nécessaire lorsque le coureur se fait dépasser.

Si un chien n'est plus apte à courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le coureur n'est pas autorisé à terminer l'épreuve.

Les mauvais traitements aux chiens sont strictement interdits, sous peine de disqualification immédiate et d'un éventuel rapport à la fédération.

**A l'arrivée :** Le pointage se fait lorsque le coureur franchit la ligne d'arrivée. Les concurrents qui ont franchi la ligne d'arrivée doivent penser à dégager l'espace pour les concurrents suivants.

### **LE COUREUR :**

Un certificat médical d'aptitude à l'effort physique (course à pied, canicross en compétition, triathlon, etc.) de moins d'UN AN est obligatoire pour tout participant non adhérent à la Fédération des Sports et Loisirs Canins. L'âge minimum requis est de 7 ans dans l'année civile pour le canicross.

En canicross, l'usage de chaussures de cross (munies de pointes métalliques) est STRICTEMENT INTERDIT en toutes circonstances.

### **SECURITE**

Les membres s'engagent à respecter les lois et autorisations locales. Les chiens devront être tenus attachés. Il est interdit de laisser un chien en liberté sur l'ensemble du site de l'évènement (parking + parcours).

Vous êtes responsable de votre matériel et aucun cas de perte ou de vol ne sera à la charge de l'organisation.

### **FORCE EXECUTOIRE**

La personne violant le règlement ou la loi se verra exclu de la compétition sur le champ.

Ainsi chaque membre « participant » doit veiller au respect de l'intégrité physique de son chien, de son bon état de santé, et du respect de la législation en vigueur.

### **PÉNALITÉS**

- Tout coureur peut demander au concurrent qui le précède le passage en exprimant le souhait à haute et intelligible voix (mot « PISTE »). Le concurrent dépassé ne pourra s'y opposer. Ce refus entraînera une pénalité d'une minute pour chaque refus constaté.

- Il est interdit à une tierce personne de courir à côté, derrière ou devant le « couple » afin de motiver l'animal. Même interdiction avec un cycle, un chien ou un engin motorisé.

- Tout concurrent se présentant sur la ligne de départ sans dossard ne sera pas autorisé à prendre le départ.

- Les coureurs pourront reconnaître le parcours avant le départ de la première épreuve SANS LE CHIEN sous peine de sanction

- Lorsqu'un concurrent « vole le départ », une pénalité de 30 secondes lui sera infligée.

- Le port d'oreillettes audiophoniques (style MP3 ou autre) est interdit en compétition.

- Le chien devra être en permanence devant sous peine de pénalité. La limite maximale autorisée pour le coureur est la hauteur des épaules de l'animal.

- Il est strictement interdit de tirer son chien (pénalité d'une minute à la première observation, disqualification à la deuxième infraction.)

- Interdiction d'empêcher le chien de se désaltérer (Une minute à la première observation, disqualification à la deuxième infraction.)

- Non respect du parcours : Disqualification

- Refus de se laisser dépasser ou détacher son chien : Une minute à la première observation, disqualification à la deuxième infraction.

- Violence physique envers le chien ou un concurrent : Disqualification

- Chien de catégorie deux non muselé (muselière conforme) : Disqualification

***Les pénalités sont cumulables.***